

Chez les Chats Fourrés : Selon le bon plaisir !

Qui Cé

Qui Cé
Chez les Chats Fourrés : Selon le bon plaisir !
19 octobre 1905

extrait le 8 septembre 2026 de l'*anarchie*, tiré d'*Archives
autonomies*

bibliotheque-anarchiste.com

19 octobre 1905

À la suite d'un manifeste de l'A.I.A.T. — manifeste ni plus ni moins redoutable que ceux parus pour les mêmes occasions aux années précédentes — une instruction est ouverte par toute la France.

Signataires, colleurs ou distributeurs du manifeste sont l'objet de poursuites. Mais, contre aucun on n'a trouvé bon d'employer la forme préhistorique du régime préventif. Gohier, Yvetot, Hervé, Mouton ou Almereyda, répondent à l'instruction en toute liberté. Cela leur permet d'assurer leur défense, de voir leur avocat, de réunir des documents, d'écrire dans des publications pour s'expliquer, de recevoir des correspondances. Rien de plus « juste ». La « Législation » en décide ainsi.

Mais cette législation est-elle spéciale à Paris? Régit-elle toute la France? ou bien va-t-on nous la faire encore à « l'intellectuel »?

À Amiens, notre camarade Jules Lemaire, cordonnier, est englobé dans la même instruction contre les menées antimilitaristes, en tant que gérant de *Germinal*. On lui reproche la parution de trois articles antimilitaristes. Jusque là rien de bien étonnant, vu la mentalité actuelle des juges et des jugés. Mais ce que nous signalerons, c'est ceci : alors que Flory appliquant les circulaires différentes des procureurs généraux et les coutumes faisant « loi » en cette matière, laisse libre les prévenus, le Tapinophage d'Amiens a fait arrêter depuis lundi 9, notre camarade Lemaire, entrave sa défense, profite de ce que son avocat fait ses vingt-huit jours, arrête, décachète sa correspondance, ne lui communiquant que selon son bon plaisir, perquisitionne, pille et vole, ajoutant et retranchant à son gré.

Il sauvera l'armée et la patrie sur le dos du camarade Lemaire. Il taillera une bonne affaire. Il truquera le dossier. Il annihilera la défense... si on le laisse faire.

Poursuivi pour une affaire parallèle, dans une même instruction, Jules Lemaire, cordonnier à Amiens, doit profiter des mêmes avantages que Urbain Gohier, homme de lettres, à Paris.

Nous sommes sûrs que tous les signataires du manifeste de l'A.I.A.T. vont agir rapidement afin de ne laisser étouffer l'af-

faire nulle part. Ils tiendront à réclamer le même traitement que le moins favorisé des camarades où, ce qui sera mieux, ils obtiendront que tous profitent du même traitement que le plus favorisé d'entre eux.

Serons-nous longtemps sous le régime du bon plaisir... ?

Qui Cé